



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 77356

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les producteurs de lait à la suite de la décision unilatérale des industriels de la filière de baisser le prix d'achat du litre de lait. Cette décision est lourde de conséquences pour les producteurs qui connaissent déjà d'importants problèmes de trésorerie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que son ministère compte prendre pour remédier à cette situation de crise, notamment au travers d'un plan national stratégique de la filière laitière annoncé de longue date.

Texte de la réponse

Un accord est intervenu le 13 septembre 2005, fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait jusqu'à la fin de l'année. Sur la base de cet accord, la baisse du prix du lait à la production est intégralement compensée pour la majorité des producteurs par l'aide directe laitière (ADL), qui a été versée par anticipation le 18 octobre 2005. L'ADL a représenté pour cette année un montant global de 573 millions d'euros (soit 23,65 euros par 1000 litres de lait). Cet accord sera mis à profit pour ouvrir la réflexion sur un nouvel équilibre de la filière résultant de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs laitiers et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les divers opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière qui a besoin de la poursuite d'un dialogue interprofessionnel efficace. Un comité de pilotage est actuellement constitué entre les trois présidents des fédérations professionnelles et le médiateur, M. Jean Bénard. Un audit sera réalisé afin de déterminer l'état des lieux des sites industriels, les besoins et les perspectives en matière de reconstruction industrielle, ainsi que les stratégies des entreprises en vue de viabiliser la production laitière. Ce comité devra établir avant le 31 décembre 2005 des propositions concrètes d'organisations industrielles et de gestion, et permettre à la filière de définir de nouvelles recommandations sur le prix du lait.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77356

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10077

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12028